

# **DELIBERATION N° 2008/12-03 - FINANCES – BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE N°1**

## **Rapporteur : Monsieur Joël LAMY**

Le budget supplémentaire 2008 a été adopté par le Conseil Municipal le 27 octobre 2008 par délibération n°2008/10-02.

A ce titre, le montant de la reprise du résultat d'investissement 2007 (compte R001) est à modifier. En effet, le montant voté dans le budget supplémentaire 2008 est de 905 779,33 € or le résultat réel est de 904 873,81 €, soit une différence de – 905,52 €.

Il convient donc d'adopter cette ligne afin d'être en concordance avec le compte de gestion du Trésorier Principal.

Par conséquent, il est proposé d'effectuer les écritures budgétaires suivantes :

- réduire le compte R001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté), en recette de la section d'investissement, d'un montant de 905,52 € ;
- de réduire, parallèlement, du même montant, le compte 2188 du programme n°101 (Divers).

Cette décision modificative est donc équilibrée en section d'investissement et de manière globale. Le détail des écritures figure en annexe de la présente délibération.

Cette décision modificative n°1 fixe les équilibres du budget 2008 (BP + BS + DM n°1) à :

- 5 917 350,00 € en recettes et dépenses de fonctionnement,
- 3 093 247,78 € en recettes et dépenses d'investissement.

L'équilibre global du budget 2008 est fixé à 9 010 597,78 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide par 24 voix pour et 5 abstentions (Groupe Ludres Autrement et Pour Tous) :

- d'approuver la décision modificative n°1.